

Appel à Projets Incubateur Météo-France

Table des matières

A. PRINCIPE DE L'APPEL A PROJETS	2
B. PROCESSUS DE SELECTION	3
C. CRITERES D'ELIGIBILITE	4
D. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5
E. CONFIDENTIALITE	6
F. RESPONSABILITE	7
G. LANGUE - DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE.....	8
ANNEXE.....	10

A. PRINCIPE DE L'APPEL A PROJETS

Météo-France met au service de la société son expertise unique qui allie sciences, météorologie et étude du climat. Accompagner la transformation numérique et investir le champ de l'innovation digitale fait partie de la stratégie de l'établissement, qui s'appuie notamment pour cela sur son incubateur d'entreprises situé sur la météopole de Toulouse.

L'incubateur de Météo-France se donne notamment pour objectif d'appuyer les politiques publiques dans le domaine d'action de l'Établissement, de favoriser l'utilisation des données produites par Météo-France afin de maximiser leur utilité pour la collectivité, mais également de contribuer au développement économique et de l'innovation. La structure d'incubation de Météo-France s'inscrit dans la cadre du Réseau National des Incubateurs Greentech du Ministère de la transition écologique.

L'objet du présent appel à projets est de sélectionner des projets visant à proposer un produit ou un service en lien avec les prévisions, les données et les techniques d'observation météorologiques et climatologiques, ou bien présentant des synergies potentielles avec le réseau commercial et institutionnel de l'Établissement ou de ses filiales.

Les projets peuvent être soumis en continue jusqu'au 30 juin 2022. Ils sont relevés et analysés régulièrement, au fur et à mesure de leur dépôt à l'adresse générique : contact.incubateur@meteo.fr

Pour cela, un jury sélectionne, dans le cadre d'une procédure transparente favorisant la compétition et destinée aux petites entreprises en création ou créées depuis moins de 4 ans à la date du dépôt du dossier, des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort.

2

Les projets Lauréats de l'Appel à Projets bénéficieront des soutiens suivants, sur une période de 12 mois, avec une extension éventuelle de 6 mois :

- **Accueil à l'incubateur de Météo-France** : à ce titre, ils pourront bénéficier de l'offre de service de l'incubateur, à savoir l'usage des locaux et infrastructures mis à disposition par l'incubateur, des formations et un encadrement de l'équipe d'animation, l'accès aux données publiques et à l'expertise scientifique et technique de Météo-France.
- **Mise en relation avec leurs pairs, les partenaires de l'incubateurs et les acteurs régionaux**, à travers la participation à des événements et l'appartenance de l'incubateur au réseau national des incubateurs GreenTech.

Ces soutiens seront conditionnés à la signature d'une Convention d'engagements réciproques établis entre les projets lauréats et Météo-France.

La participation au programme d'incubation est gratuite, à savoir qu'aucun frais de participation n'est dû. Tout frais éventuellement engendré (frais de déplacement, de constitution du dossier, etc.) par les candidats du fait de leur candidature restera à leur seule charge.

B. PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection est assuré par le Comité de Sélection de l'Incubateur Météo-France. Il se déroule en 5 étapes :

- **Dépôt du dossier**
- **Instruction et présélection de dossiers**
- **Audition**
- **Notification de la Décision**
- **Contractualisation**

- **Dépôt du dossier**

Le dossier est constitué selon les instructions décrites au paragraphe D.

- **Instruction et présélection de dossiers**

Des experts de Météo-France évalueront les dossiers de candidature et effectueront une présélection selon les critères d'éligibilité et de sélection définis infra. Météo-France peut faire appel à des expertises externes de façon à éclairer les instances décisionnelles. Les critères retenus pour la présélection des bénéficiaires sont les suivants :

1. **Pertinence par rapport à l'objet de l'Appel à Projets** (i.e. projets proposant un produit ou un service en lien avec les prévisions, les données et les techniques d'observation météorologiques et climatologiques, ou bien présentant des synergies potentielles avec le réseau commercial et institutionnel de Météo-France ou de ses filiales)
2. **Fort caractère innovant**, que ce soit en matière :
 - d'attente client (proposer un service qui n'était jusqu'ici pas rendu, ou pas dans les mêmes conditions) ;
 - de technologie utilisée, de performance du processus de production en termes de délai, de qualité ou de coût ;
 - de modèle économique ;
 - de mode d'administration du service.
3. **Capacité du porteur à mener à bien le projet** (faisabilité technique et/ou scientifique) **et à accéder au marché potentiel visé** (potentiel économique)

Le processus d'instruction vise à détecter et pré-sélectionner les projets les plus prometteurs.

- **Audition**

Les porteurs de projets présélectionnés seront amenés à présenter leur projet dans le cadre d'une audition devant un comité composé (sous réserve de disponibilité) des directions opérationnelles de Météo-France pertinentes et, en tant que de besoin, des experts spécialistes du domaine considéré.

Chaque audition des porteurs de projets durera 40 minutes selon le format suivant :

- Présentation de l'entreprise et du projet (15') ;
- Questions du comité et réponses du porteur (25') ;

- **Notification de la Décision**

La décision du Comité de Sélection sera notifiée au porteur de projet concerné par toute voie.

- **Contractualisation**

Une fois sélectionnés, les projets font l'objet d'une convention entre Météo-France et l'entreprise porteuse.

C. CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

1. Etre soumis sur la base d'un dossier complet, au format demandé (cf. paragraphe D);
2. Etre porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou en cours de création ;
3. Etre déposé par un porteur unique ;
4. Etre réalisé sur une durée de 18 mois maximum.

D. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formalisme de présentation des projets doit être aussi synthétique que possible. Le dossier de dépôt est condensé. Le contenu du dossier de candidature est présenté infra en Annexe.

Les dossiers sont adressés **uniquement** sous forme électronique *via* la plateforme de dépôts de fichiers suivante : contact.incubateur@meteo.fr

Les fichiers compatibles avec la suite Microsoft Office ou Open Office sont acceptés.

L'animation de l'Incubateur est à la disposition des porteurs de projets pour toute question en amont de la soumission. Les questions seront transmises par mail à l'adresse suivante : contact.incubateur@meteo.fr

E. CONFIDENTIALITE

Météo-France s'assure que les documents transmis dans le cadre de l'appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel à projets. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité. Dans le cas où le projet d'un candidat n'aurait pas été sélectionné par Météo-France au terme de la phase de sélection, la présente obligation de confidentialité restera en vigueur pour une durée d'un (1) an à compter de la notification de refus du projet.

Une fois le projet sélectionné, les bénéficiaires sont tenus de mentionner le soutien apporté par Météo-France dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats avec la mention unique - « ce projet a été soutenu par l'incubateur de Météo-France » et le logo de Météo-France. Dans ce cadre, la communication doit être concertée entre le porteur de projet et Météo-France, afin de vérifier notamment le caractère diffusable des informations et la conformité des références au dispositif de soutien au projet.

Météo-France se réserve le droit de communiquer sur les candidatures réceptionnées publiquement et auprès de son personnel. L'établissement ne pourra toutefois citer nommément une entreprise dans sa communication externe qu'avec l'accord exprès et préalable de cette dernière.

Météo-France pourra, en sa qualité de responsable de traitement au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, être amené à traiter les données à caractère personnel transmises par les candidats dans le cadre de l'appel à projet aux fins de traitement des candidatures.

Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ce droit peut être exercé à tout moment en envoyant une demande à cet effet à "contact.incubateur@meteo.fr". Les candidats peuvent également s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données les concernant. Cependant, certaines données à caractère personnel étant nécessaires au traitement des candidatures, en cas d'exercice du droit d'opposition par les candidats, Météo-France sera dans l'impossibilité de procéder au traitement de la candidature et la demande de candidature sera réputée annulée.

F. RESPONSABILITE

Météo-France est libre, à tout moment, de modifier le déroulement des différentes étapes du présent appel à projets. Météo-France ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas (i) de retard dans la réponse aux candidatures et (ii) de refus d'un dossier de candidature au Programme.

Les candidats sont responsables du contenu de leur dossier de candidature et notamment de toute information ou document qui y figure.

G. LANGUE - DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le Dossier de candidature devra être renseigné en langue française, ainsi que, dans la mesure du possible, tous les autres documents remis par les candidats.

Le règlement est soumis à la loi française.

Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

Dossier de candidature

Nom du projet

Raison sociale du porteur

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE (2 PAGES MAXIMUM)

Description de l'objet de l'entreprise (2 à 5 lignes)

Équipe projet

Compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe (le CV du porteur de projet peut être adjoint au dossier)

Recrutements prévus pour mener à bien le projet (compétences à acquérir)

Actionnariat

Préciser la répartition du capital de l'entreprise et les évolutions récentes.

Décrire les principaux actionnaires.

Données financières

Eléments financiers historiques si disponibles

Fournir un business plan sur trois ans dont plan de financement (apports personnels des associés, levée de fonds, emprunts, aides publiques)

DESCRIPTION DU PROJET (5 PAGES MAXIMUM)

Sur quel territoire développez-vous votre projet ?

Pays :	
Région :	
Ville :	

Présentation du projet

Origine du projet

Description de la méthodologie, de la technologie, du service ou de la solution développée.

Quel(s) problème(s) se propose-t-il de résoudre ?

Où se situe le caractère innovant de la solution proposée ?

Quels sont les partenariats existants ou en discussion ?

Quel lien avec les prévisions, les données et les techniques d'observation météorologiques et climatologiques, ou synergies potentielles avec le réseau commercial et institutionnel de Météo-France ou de ses filiales ?

Plan de développement / faisabilité technique

Fournir les éléments attestant la faisabilité technique, les résultats préalables déjà obtenus.

Des tests clients ont-ils déjà été réalisés ? Existe-t-il un prototype ?

Préciser les facteurs clés de succès, les risques potentiels, les principales difficultés techniques, organisationnelles voire réglementaires à surmonter.

11

Marchés et objectifs commerciaux

Préciser le(s) segment(s) de marchés visés à court terme sur le ou les territoires de développement du projet et vos perspectives à moyen terme

Décrire votre modèle économique et sa robustesse. Quels en sont les principaux indicateurs pertinents (ex : revenu par client et par mois, revenus fixes/variables...)?

Existe-t-il une concurrence ? Quels sont les avantages concurrentiels de votre solution ?

Évaluation de la part de marché visée et du chiffre d'affaires de la solution proposée à 3 ans.

Aspects juridiques

Stratégie de protection intellectuelle : brevet, marque, savoir-faire, secret...

Liberté d'exploitation (étude d'antériorité, droits de tiers)

Obligations éventuelles résultant de partenariats antérieurs et/ou relevant des environnements numériques (plateformes, API ...)

AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

Insérer en pièce jointe :

- Dans le cas d'une entreprise déjà créée : Extrait K-bis daté de moins de 3 mois
- Dans le cas d'une entreprise en cours de création : Récépissé de Dépôt de Déclaration de Création d'Entreprises